



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Musique et musicologie

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Musique et musicologie

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140005900

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Site de Clignancourt.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Musique et musicologie* de l'Université Paris-Sorbonne propose cinq parcours : *Musicologie* (parcours général), *Sciences et musicologie* (en lien avec l'Université Pierre et Marie Curie), Licence-PSPBB (Pôle Supérieur Paris-Boulogne-Billancourt), Licence-CNSMDP (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris), Licence-CNED (Centre National d'Enseignement à distance).

Ces parcours, organisés dans le cadre de partenariats solides (Conservatoire, CNED), permettent une spécialisation et orientation précise des étudiants.

À l'issue de la licence, les étudiants peuvent poursuivre en master : master recherche, métiers d'enseignement, masters professionnels (administration-gestion de la musique ; médiation musicale ; direction de chœur ; interprétation des musiques anciennes), masters internationaux (franco-allemand ; franco-italien).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'impression d'ensemble est celle d'une licence particulièrement efficace pour atteindre le but visé (musicologie, pratique musicale), mais qui, pour permettre aux étudiants de concentrer tous leurs efforts sur la



quantité de travail demandée qui est importante, a délibérément laissé de côté tous les autres composants (additionnels) de la formation, au risque d'interdire aux étudiants en situation d'échec toute autre possibilité de réorientation ou d'insertion professionnelle.

Projet pédagogique : la licence *Musique et musicologie* propose une formation complète et très diversifiée, dans laquelle les enseignements sont axés sur le monde professionnel, enrichis par les partenariats de la formation. L'effort est mis sur les enseignements adaptés à la discipline (chœur, orchestre...) et sur les cours théoriques classiques (CM, TD pour les cours de langue, d'histoire de la musique...). En outre, l'accent est mis sur la progressivité en fonction des années : initiation en L1, approfondissement en L2 et pré-spécialisation en L3. Tout est donc mis en oeuvre pour une formation musicale la plus efficace possible.

On notera cependant le faible volume horaire dévolu aux enseignements d'ouverture (langue vivante : 1 heure/semaine ; sciences humaines : 1 heure/semaine) et la très faible part accordée aux compétences additionnelles : 1 heure d'expression écrite du français au semestre 2, 1 heure d'informatique musicale aux semestres 3 et 4. Il n'y a pas non plus de mention d'accès possible à des certifications informatique ou de langue, comme le C2i ou le TOEIC dans la maquette.

Dispositif d'aide à la réussite : la particularité de cette licence, notamment ses liens avec le conservatoire, suppose que les étudiants ont, dès le départ, un niveau pratique qui limite les échecs en cours de cursus. De même, le test d'orientation initial évite les graves erreurs de parcours. Un tutorat d'accompagnement est mis en place, qui semble expliquer qu'il y ait peu d'abandons à l'issue de la première année. La mobilité des étudiants vers l'étranger est fortement encouragée, notamment dans le parcours *Sciences et musicologie*, où le semestre 5 se déroule dans une université étrangère.

Insertion professionnelle : environ 50 % des étudiants poursuivent leurs études en master. L'orientation professionnelle est planifiée dans la diversité des enseignements qui doivent ouvrir à des spécialisations diverses.

Pilotage de la formation : si l'équipe de formation dispose d'un bon soutien administratif, le dossier présenté est insuffisamment renseigné.

- Points forts :
 - Formation d'excellence disciplinaire.
 - Partenariats nombreux et prestigieux qui renforcent les débouchés professionnels.
 - Un semestre d'études à l'étranger.
 - Formation par le CNED.

- Point faible :
 - Pas de passerelles ou réorientation prévue hors des parcours de la formation.
 - Manque de précisions dans le dossier sur le pilotage de la mention.

Recommandations pour l'établissement

Comme cette licence ne présente pas de données chiffrées concernant le niveau des étudiants à l'entrée en licence ni leur devenir à l'issue de leur cursus, il est opportun de mettre en place un dispositif permettant d'obtenir ces renseignements ainsi qu'un dispositif permettant de connaître les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A

- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A

- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A

- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

En Sorbonne, le 24 avril 2013



Pôle Pédagogie et Scolarité

Affaire suivie par : Nathalie LAMI

Le Président

A

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations
et diplômes de l'AERES

Objet : Observations aux évaluations des licences, licences professionnelles et des masters

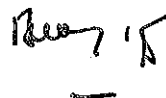
Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint nos observations aux rapports d'expertise des dossiers pour la campagne d'habilitation de la vague D :

- 10 réponses pour les mentions de licence ;
- 2 réponses pour les deux spécialités de licence professionnelle ;
- 10 réponses pour les mentions de master.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne



Barthélémy JOBERT



Observations aux évaluations par l'AERES des formations de niveau Licence

Musique et musicologie

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3L1140005900

L'évaluation effectuée par l'AERES se révèle dans l'ensemble positive. La présente réponse ne portera donc que sur quelques observations relevées par la commission, de façon à apporter des éclaircissements sans doute nécessaires.

Enseignements d'ouverture

La commission note le faible volume horaire dévolu aux enseignements d'ouverture. S'il n'y a en effet qu'une heure de cours d'« expression écrite » spécifiquement, au semestre 2, on rappellera que des cours d'expression écrite, prise de notes et de méthodologie du travail universitaire sont proposés *aussi* au sein des TD d'histoire de la musique, en particulier en L1 (semestres 1 et 2) mais également en L2 (semestres 3 et 4). Des cours d'ouverture sont également proposés en UE 4 – « Transversaux », dont c'est précisément la spécificité (Art et littérature, acoustique, cinéma, esthétique).

Quant à la faible représentation des sciences humaines, il faut noter que la nouvelle maquette a augmenté de manière significative la part qui leur est allouée (par rapport à la maquette précédente). On se heurte toutefois aux contraintes horaires et aux nouveaux contenus imposés qui réduisent la marge de manœuvre.

Concernant la certification de compétences additionnelles, on insistera sur le fait que le certificat C2I est proposé parmi les nombreuses options d'ouverture mises à disposition par l'université, dont on n'a pas en effet décliné la liste détaillée dans le dossier. De même, concernant l'anglais, le TOEFL, TOEIC et les certificats de Cambridge (First Certificate, Advanced, Proficiency) peuvent être préparés au sein de l'université¹.

L'UFR propose en outre un enseignement spécialisé en L3, de « Musique et informatique » ainsi que de « langues musicologiques » (italien, anglais et allemand) ; elle propose enfin une expérimentation d'*e-learning*, mise en place depuis cette année en L1.

Réorientation

Le problème de la réorientation ne se pose pas avec acuité, du fait des exigences du test d'entrée – ce que les experts ont finalement bien remarqué. Une commission de l'UFR traite les quelques dossiers de Licence en fin de semestres pairs. Les étudiants ont aussi la possibilité de faire une demande de réorientation en fin de semestres impairs.

Pilotage

L'essentiel du questionnement de la commission porte sur le pilotage de la Licence. L'UFR a mis en place un Conseil pédagogique et un travail de réflexion est mené par les responsables de modules ou d'EC en fonction du type de problème rencontré.

En ce qui concerne le profil et l'origine des étudiants, nous envisageons d'utiliser les nombreuses données fournies lors du test d'entrée. Un suivi sur trois ans sera alors possible. La présence d'étudiants avancés en sociologie de la musique permettra un suivi des cohortes qui sera fort utile pour le pilotage et pour disposer d'éléments plus précis lors des prochains bilans. Cette particularité de l'UFR sera précieuse pour mettre en place une évaluation des enseignements par les étudiants.

Le suivi des étudiants qui « sortent » avec la Licence est plus difficile, notamment lorsqu'ils quittent l'université. La mise en place du suivi des sortants nécessitera une collaboration avec les services centraux.

¹ L'offre détaillée de l'université en termes de certification en anglais est présentée ici : <http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/la-formation-continue/langues-du-monde-3307/article/anglais>

Conclusion

Le bilan effectué par la commission est plutôt encourageant. L'UFR mettra en œuvre, dans la mesure des possibilités, les moyens pour apporter les améliorations demandées.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne



Barthélémy JOBERT